

MONTSEGUR OPPORTUNITES
FR0010109157
OBJECTIFS DU FONDS

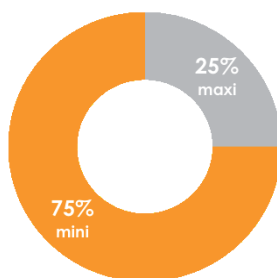
Montségur Opportunités a pour vocation la gestion opportuniste d'un portefeuille d'actions, principalement françaises, sous-évaluées, susceptibles de faire l'objet d'opérations financières (OPA, OPE, OPR) ou encore en retournement de conjoncture. La sélection de ces titres est libre de tout critère d'appartenance à un indice ou à un marché, y compris les marchés de petites et moyennes capitalisations.

DESCRIPTION DU FONDS
Actions

FCP éligible au PEA, la part investie en actions de la Communauté Européenne représente en permanence au moins 75% de l'actif.

Le Fonds privilégie les valeurs françaises ayant un fort potentiel de revalorisation, même si un décalage de performance peut se créer avec les marchés.

Il pourra utiliser des produits de couverture en vue de protéger sa performance et de réduire sa volatilité.


Produits Monétaires

Cette réserve de valeur permet d'intervenir sur les marchés pour initier ou défendre des investissements et faire face à d'éventuels rachats.

Le Fonds utilise des OPCVM monétaires ainsi que des placements à court terme d'Etat (BTF) ou privés dès lors que leur notation est au moins égale à BBB.

PROCESSUS DE SELECTION DE TITRES FAISANT L'OBJET D'OPA OU EN RETOURNEMENT
Univers de recherche :

- > Zone euro pour éviter tout risque de change
- > Capitalisation : minimum 500 M€

Titres sélectionnés : passant les critères éliminatoires et respectant au moins 7 critères sur 10.

Critères de sélection :
1- Faible valorisation

- le ratio valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires ne doit pas représenter plus de 1,5 fois celui de son secteur.
- le ratio valeur d'entreprise sur résultat d'exploitation ne doit pas représenter plus de 1,5 fois celui de son secteur.
- la capitalisation de l'entreprise ne doit pas excéder 1,5 fois ses capitaux propres.

2- Amélioration opérationnelle

- le résultat d'exploitation doit progresser plus rapidement que le chiffre d'affaire.
- la marge opérationnelle de cette année doit être supérieure à celle de l'année précédente.

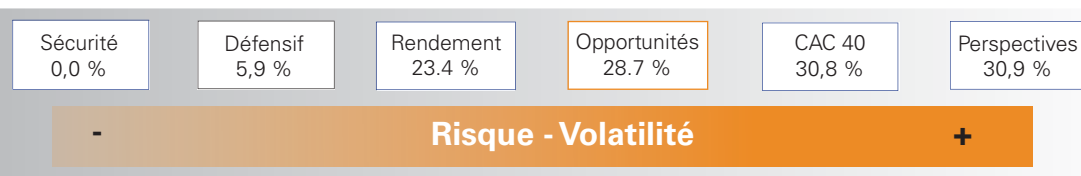
3- Contrôle des risques

- la dette nette ne doit pas être supérieure à ses fonds propres
- le résultat d'exploitation doit couvrir 5 fois les frais financiers
- la dette nette ne peut pas représenter plus de deux fois et demi le résultat d'exploitation

4- Momentum de révision des bénéfices

- les révisions de bénéfices doivent suivre une tendance positive.
- les changements de recommandations doivent suivre une tendance positive.

■ critères éliminatoires

ECHELLE DE RISQUE DES FONDS


La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans